



## Agenda politique du SAB pour la période 2020-2023

Avec son agenda politique 2020-2023, le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) veut poser les jalons afin que les régions de montagne et l'espace rural puissent, aussi à l'avenir, utiliser pleinement leurs potentiels et contribuer ainsi à l'identité et à l'attractivité de la Suisse. Pour la période 2020-2023, les thèmes et propositions mentionnés ci-après sont essentiels.

### Objectifs généraux

---



- Renforcer l'attractivité des régions de montagne et de l'espace rural comme endroits pour y vivre, travailler et se détendre
- Valoriser les potentiels économiques dans tous les secteurs
- Développer de nouveaux modèles innovants pour créer de la valeur, en tirant profit des tendances prometteuses (numérisation, santé, durabilité, sécurité des données, production délocalisée)
- Utiliser de manière durable les ressources naturelles
- Favoriser la cohésion interne et maintenir le tissu social, l'engagement collectif (système de milice) et la solidarité
- Renforcer l'identité des régions de montagne ainsi que de l'espace rural et communiquer une image positive et moderne vers l'extérieur
- Etablir un partenariat équitable avec les régions urbaines dans l'intérêt des deux parties
- Développer la collaboration transfrontalière et la mise en réseau au niveau international
- Renforcer l'autodétermination et la responsabilité des populations montagnardes et rurales

### Politique régionale et politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne

---



- Elaborer un plan d'action quadriennal transversal afin de concrétiser la politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne
- Elargir au-delà du modèle de la base d'exportation les critères de promotion de la NPR dans le prochain programme pluriannuel afin de renforcer les circuits économiques régionaux
- Approfondir la collaboration intercommunale et renforcer les régions en tant que piliers de base du développement régional
- Renforcer la collaboration transfrontalière (Interreg et EU-SALP)
- Mettre en œuvre et pérenniser un programme spécifique en faveur des espaces à faible potentiel dans le cadre de la NPR
- Simplifier l'application des instruments de la politique régionale, avec une marge de manœuvre accrue pour les

---

cantons et les régions

- Augmenter les moyens du fonds de développement régional
- Maintenir les allègements fiscaux pour entreprises dans le cadre de la NPR et optimiser l'instrument
- Mettre en place un système incitatif pour encourager les entreprises à créer des places d'apprentissage dans les régions de montagne et les espaces ruraux
- Permettre une plus grande participation des cantons à la définition des périmètres d'agglomération et prendre en compte les conditions topographiques
- Intégrer le SAB de manière précoce et systématique au sein des processus législatifs au niveau fédéral et améliorer l'analyse des effets de projets législatifs fédéraux sur les régions de montagne et l'espace rural
- Tenir compte des spécificités des régions de montagne dans les activités de la Conférence tripartite (CT)

## Service public

---



- Assurer et consolider le service public sur l'ensemble du territoire et dans tous les domaines dont l'importance économique est primordiale (télécommunications, poste, transports, énergie, formation, santé, etc.)
- Poursuivre le développement du service public en exploitant systématiquement les nouvelles possibilités technologiques
- Promouvoir des stratégies intersectorielles et territoriales de service public aux niveaux régional et cantonal
- Développer des mécanismes de financement pour maintenir et renouveler les infrastructures de base, en mettant en œuvre des stratégies cantonales
- Concevoir et implémenter des projets pilotes novateurs dans le domaine du service public
- Accroître la transparence concernant la qualité des prestations du service public et évaluer de manière périodique la satisfaction des clients
- Empêcher l'adoption de régulations et normes de l'UE qui pourraient porter préjudice au système éprouvé de la Suisse en matière de service public

## Finances publiques

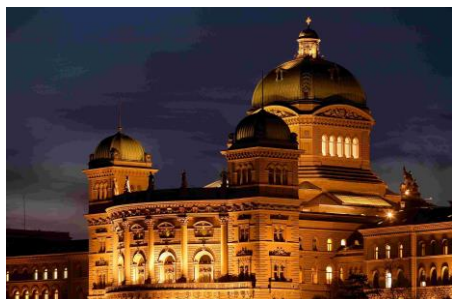
---



- Poursuivre une politique budgétaire stable au niveau fédéral
- Examiner les effets territoriaux de la politique financière et d'éventuels programmes d'économies
- Conférer au parlement un droit de participation quant à la décision sur l'affectation des excédents extraordinaires non-inscrits au budget de la Confédération
- Évaluer l'impact budgétaire du projet fiscal 17 et des projets cantonaux de mise en œuvre dans la perspective d'une répartition équitable des coûts de la réforme entre la Confédération et les cantons
- Approfondir les scénarios à long terme des finances publiques et élaborer des propositions de réforme afin de répartir équitablement les charges découlant de la transition démographique (santé, vieillissement) entre la Confédération et les cantons

- Analyser les conséquences financières du changement climatique et mettre en place de nouveaux instruments destinés à la prévention des dangers naturels
- Dresser un inventaire national des investissements nécessaires en faveur des infrastructures de base

## Péréquation financière (RPT)



- Examiner les effets de la réforme de la RPT adoptée en 2019 et du projet fiscal 17, en particulier concernant les potentiels de ressources établis et le développement des disparités intercantionales
- Prévoir la pérennisation au-delà de la période 2024-2030 des contributions RPT extraordinaires allouées aux cantons à faible potentiel de ressources dans le cadre du projet fiscal 17
- Accroître la compensation des charges géotopographiques en tenant compte des coûts des adaptations au changement climatique et des effets induits par celui-ci dans les régions de montagne
- Elaborer des recommandations concernant le financement futur des infrastructures de base

## Agriculture



- Promouvoir une agriculture productrice dans toutes les régions pour contribuer à la sécurité alimentaire de la Suisse, conformément au nouvel article 104a de la Constitution fédérale
- Rétribuer de manière équitable les prestations d'intérêt général de l'agriculture
- Maintenir la protection douanière pour les produits agricoles lorsque de nouveaux accords d'accès au marché sont conclus
- Introduire une échelle dégressive des paiements directs en fonction de la surface agricole utile
- Augmenter les contributions pour les surfaces en forte pente afin de renforcer l'agriculture de montagne
- Garantir les moyens alloués aux mesures d'améliorations structurelles
- Promouvoir systématiquement l'agriculture à temps partiel sur la base d'une définition uniforme de celle-ci
- Renforcer les stratégies agricoles régionales et assurer un financement fédéral des mesures les concernant
- Promouvoir les habitations agricoles par le biais des mesures d'améliorations structurelles
- Encourager la valorisation énergétique de la biomasse dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 et optimiser les mesures incitatives correspondantes
- Renforcer les stratégies de « swissness » et de qualité
- Mieux prendre en compte les produits certifiés de montagne et d'alpage dans la promotion des exportations et garantir la protection des appellations d'origine
- Veiller à une application stricte de la loi sur les cartels afin d'éviter une concentration du marché dans le secteur alimentaire
- Favoriser les possibilités de reconversion de bâtiments dans la politique d'aménagement du territoire afin de renforcer l'agritourisme

- 
- Alléger les charges administratives des autorités cantonales et des exploitations agricoles

## Aménagement du territoire

---



- Différencier les instruments de l'aménagement du territoire au niveau régional, en tenant compte des défis spécifiques des régions de montagne et du plateau
- Renforcer les compétences cantonales et la prise en compte des intérêts de l'économie en matière d'aménagement du territoire
- Renforcer les compétences cantonales relatives aux constructions en dehors des zones à bâtir
- Augmenter la marge de manœuvre pour les approches novatrices en matière d'aménagement du territoire
- Tenir compte de la prévention des dangers naturels dans l'aménagement du territoire
- Permettre la reconversion d'installations et bâtiments non-utilisés dans les régions de montagne et l'espace rural ainsi que simplifier les procédures qui s'y réfèrent
- Réviser la loi sur les résidences secondaires en tenant compte des différences régionales et cantonales et éliminer les incitations inopportunes
- Supprimer la Lex Koller

## Tourisme

---



- Renforcer la politique du tourisme et orienter les mesures d'encouragement vers le renouvellement et la diversification de l'offre, le prolongement des saisons, la création de plus grandes entreprises, la collaboration intersectorielle (agriculture, santé, etc.) et l'adaptation au changement climatique
- Réduire les charges administratives et mettre en place un environnement réglementaire favorable au tourisme
- Renforcer le marché de l'emploi touristique, en particulier par la promotion de la formation et de la formation continue
- Renforcer le secteur de l'hébergement
- Concrétiser la nouvelle stratégie touristique de la Confédération, en collaboration avec le secteur du tourisme
- Augmenter les moyens alloués à Innotour et à Suisse Tourisme (message sur la promotion économique 2020-2023)
- Développer des instruments de financement pour le maintien et le renouvellement des infrastructures centrales du tourisme (p.ex. remontées mécaniques)
- Protéger les infrastructures touristiques des dangers naturels engendrés par le changement climatique



## Industrie et artisanat

---



- Favoriser la modernisation du tissu industriel des régions de montagne et de l'espace rural en prévoyant des mesures spécifiques dans le cadre de la NPR et d'Innosuisse
- Créer un environnement réglementaire favorable à l'industrie et à l'artisanat et prendre en compte les problématiques territoriales lors de l'analyse d'impact des réglementations
- Mettre en œuvre la stratégie de cyberadministration afin d'alléger les charges administratives des entreprises (guichets virtuels)
- Elargir les transferts de savoir et de technologie dans une perspective régionale, en tenant compte des besoins spécifiques des PME
- Promouvoir les start-ups et augmenter la disponibilité du capital risque pour les entreprises des régions de montagne et de l'espace rural
- Encourager les nouvelles formes du travail (à domicile, télétravail, etc.) par des incitations fiscales
- Poursuivre et élargir l'initiative contre la pénurie du personnel qualifié en tenant compte des conditions et besoins spécifiques aux régions
- Assurer l'accès au marché commun européen
- Flexibiliser les heures d'ouverture des commerces

## Bois et forêts

---



- Orienter la politique forestière et la politique agricole vers l'exploitation des ressources indigènes de bois
- Favoriser l'adaptation de la forêt au changement climatique, notamment en privilégiant les espèces résistantes lors de reforestations et de mesures d'entretien de la forêt, ainsi que par la mise en œuvre de mesures sylvicoles
- Renforcer la chaîne de valeur ajoutée du bois dans le cadre de la politique régionale et forestière, notamment en encourageant les collaborations intersectorielles
- Tenir prioritairement compte de l'offre indigène dans le cadre des marchés publics
- Promouvoir les constructions utilisant le bois indigène
- Renforcer l'utilisation du bois dans le cadre de la transition énergétique, en particulier pour la production d'énergie thermique
- Prendre en compte la forêt comme puits de carbone dans la législation sur le CO<sub>2</sub>
- Assurer une rétribution équitable des propriétaires pour les prestations écologiques de la forêt

## Energie

---



- Développer les énergies renouvelables (hydraulique, éolien, solaire, biomasse) selon les objectifs fixés dans la stratégie énergétique 2050
- Analyser périodiquement l'efficacité du système d'incitations encourageant les énergies renouvelables et formuler des recommandations en vue de son optimisation
- Eliminer systématiquement les obstacles entravant les investissements dans les énergies renouvelables, en particulier par rapport aux procédures d'autorisation, à l'aménagement du territoire et à la pesée des intérêts
- Développer les centrales hydrauliques à pompage et à accumulation afin de valoriser la force hydraulique et de couvrir les pics de la demande
- Maintenir le principe du service public et un système d'incitations efficaces pour les énergies renouvelables en cas de libéralisation complète du marché de l'électricité
- Maintenir le montant maximal de la redevance hydraulique et renoncer à une redevance flexible avec une part fixe et une part variable, dépendante du marché, en lien avec la nouvelle conception du marché suisse de l'électricité
- Assurer l'imposition fiscale des centrales hydrauliques sur le lieu de la production
- Accroître la collaboration régionale pour la production des énergies renouvelables (concept des régions énergétiques)
- Elargir les mesures visant à augmenter l'efficacité énergétique
- Accélérer la transformation du parc immobilier vers la production des énergies renouvelables, en prévoyant un rôle précurseur de la Confédération
- Evaluer systématiquement la possibilité d'enterrer les lignes électriques aériennes dans la transformation en cours du réseau électrique
- Protéger les infrastructures stratégiques d'approvisionnement électrique d'une acquisition étrangère, sans toutefois les soumettre à la Lex Koller (rejet de l'initiative parlementaire 16.498)
- Maintenir les compétences de recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire

## Mobilité

---



- Améliorer la desserte à grande échelle des régions de montagne et de l'espace rural avec le rail, la route et les offres de mobilité innovantes
- Prendre en compte les demandes des régions de montagne et de l'espace rural dans la préparation des prochaines étapes d'aménagement du rail et de la route
- Garantir le service public dans le transport régional et améliorer progressivement l'offre
- Assurer des chaînes de transport continues
- Permettre la réalisation de projets pilotes dans le transport régional, en tirant parti des nouvelles possibilités technologiques et des approches intermodales
- Concrétiser la stratégie de la Confédération en matière de mobilité de loisirs et renoncer aux suppléments de prix s'appliquant au trafic local et touristique
- Réduire la demande aux heures de pointe liée au trafic touristique et professionnel en mettant en œuvre des mesures

---

politiques appropriées (encouragement du télétravail, politique territoriale visant une structure spatiale compacte et des trajets courts)

- Améliorer de manière ciblée les infrastructures et l'offre de mobilité transfrontalière, en collaboration avec les régions et pays limitrophes
- Accroître l'engagement de la Confédération afin de garantir l'entretien à long terme des routes principales et le financement de grands projets du réseau des routes principales
- Renoncer à un financement de la mobilité par les usagers aux dépens des régions de montagne et de l'espace rural
- Prévoir une participation de l'électromobilité au financement de l'infrastructure routière
- Elaborer une stratégie à long terme pour protéger les axes de communication des dangers naturels et mettre à disposition des ressources financières adéquates
- Valoriser le potentiel touristique des voies de communications et lignes de chemins de fer historiques

## Poste et télécommunications

---



- Garantir une extension rapide des réseaux numériques à très haut débit, tant fixes que mobiles, sur tout le territoire
- Augmenter progressivement le débit de transmission minimum fixé dans la législation, selon les possibilités technologiques et les besoins
- Développer les nouvelles technologies (5G) de manière prioritaire dans les régions de montagne et l'espace rural
- Maintenir la part majoritaire de la Confédération auprès de Swisscom
- Maintenir sur tout le territoire un réseau de points d'accès aux services postaux, y compris pour les transactions financières
- Augmenter la transparence concernant l'accessibilité des services postaux au niveau régional
- Maintenir la part majoritaire de la Confédération auprès de la Poste et renoncer à une plus grande libéralisation du marché
- Evaluer de manière périodique la satisfaction et les besoins de la clientèle concernant les services postaux
- Intensifier les synergies entre les services postaux et d'autres domaines du service public (santé, transports, etc.)

## Formation, recherche, innovation

---



- Mieux prendre en compte les besoins des régions de montagne et de l'espace rural dans les activités d'Innosuisse en matière de transfert du savoir et des technologies, en différenciant les instruments
- Améliorer la coordination entre la politique d'encouragement de l'innovation au niveau fédéral et les efforts cantonaux dans le domaine
- Lancer un programme d'impulsion en matière de numérisation à tous les niveaux du système de formation
- Mettre en place une politique fédérale d'incitation à la formation continue et aux réorientations professionnelles, concernant en particulier les compétences numériques
- Créer des institutions de formation décentralisées, sous la forme d'entités autonomes ou de centres de recherche,

- 
- dans les régions de montagne et l'espace rural
- Encourager l'innovation en implémentant le modèle des « smart villages », par exemple sur la base d'une plateforme nationale pour l'échange d'expériences
  - Tenir plus largement compte des problématiques territoriales dans l'activité de recherche de l'administration fédérale
  - Formuler des recommandations afin de réduire les disparités entre les villes et la campagne par rapport au niveau de formation de la population
  - Renforcer la collaboration internationale en matière de formation et de recherche en tenant compte des besoins des Hautes Ecoles spécialisées, notamment à travers la participation aux programmes européens de recherche et de coopération (Horizon Europe, Erasme)

## Politique sociale et de santé

---



- Soutenir les régions de montagne et l'espace rural quant au défi de la transition démographique, en tenant compte des besoins spécifiques de ces espaces
- Favoriser les projets pilotes destinés à transformer les infrastructures non-utilisées en espaces d'habitation intégratifs
- Améliorer les structures d'accueil extrafamiliales (crèches, horaires continus, etc.)
- Impliquer les jeunes dans le développement des régions de montagne et de l'espace rural
- Tenir compte des besoins des régions de montagne et de l'espace rural dans la politique d'encouragement du logement
- Assurer un financement durable de la prévoyance vieillesse
- Promouvoir de nouveaux modèles de soins aux personnes âgées et de soins de longue durée
- Renforcer le rôle des femmes dans le développement régional
- Garantir un service médical de base pour l'ensemble du territoire
- Mettre en place un système d'incitations pour la médecine de famille dans les régions de montagne et l'espace rural et créer des places de formation supplémentaires pour les médecins de famille
- Promouvoir les soins intégrés, la coopération entre prestataires et tirer profit des synergies existantes avec d'autres domaines du service public, sur la base de stratégies cantonales
- Elaborer des mesures au niveau fédéral afin de renforcer les soins, en particulier au travers de la création de places de formation et un co-financement de la formation



## Médias

---



- Assurer et développer le service public médiatique dans le contexte de la révolution numérique
- Augmenter de manière substantielle les moyens alloués à l'aide indirecte à la presse, par le biais d'une révision de la loi sur la poste ou dans le cadre d'une nouvelle législation des médias susceptible de sauvegarder un paysage médiatique divers, ancré dans les régions
- Maintenir la production décentralisée des programmes de la SRG-SSR
- Garantir un co-financement adéquat des médias régionaux concessionnaires à travers la redevance de radio-télévision
- Maintenir le système de compensation du marché en faveur des médias régionaux concessionnaires en complément à la quote-part de la redevance
- Développer la politique d'encouragement des médias dans le contexte de l'utilisation croissante des canaux en ligne
- Tenir compte de la formation et de la formation continue des professionnels des médias au sein de la politique d'encouragement des médias
- Renforcer l'éducation aux médias, notamment durant la scolarité obligatoire

## Culture

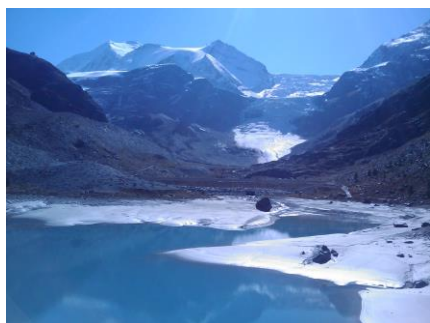
---



- Mieux prendre en compte les conditions et besoins spécifiques des régions de montagne et de l'espace rural dans la politique culturelle, en particulier par la promotion d'une offre culturelle décentralisée
- Mettre systématiquement en valeur le patrimoine culturel des régions de montagne et de l'espace rural ainsi que tirer profit de son potentiel touristique
- Elargir les mesures d'encouragement de la Confédération en faveur des groupes linguistiques minoritaires et promouvoir les échanges entre les régions linguistiques
- Augmenter les contributions fédérales destinées à la protection du patrimoine
- Pérenniser le financement du Musée Alpin Suisse et des institutions analogues dans le cadre de la politique des musées de la Confédération
- Promouvoir les traditions et coutumes vivantes

## Changement climatique et émissions de CO<sub>2</sub>

---



- Réduire les émissions de gaz à effets de serre selon l'objectif fixé dans l'accord de Paris sur le climat, à savoir de 50% jusqu'en 2030, par des mesures en Suisse et à l'étranger
- Prendre en compte les intérêts des régions de montagne et des espaces ruraux dans la révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub>, en particulier en renonçant à une taxe sur le CO<sub>2</sub> prélevée sur les carburants
- Développer un plan d'action au niveau fédéral concernant le changement climatique dans les régions de montagne
- Mettre en place un fonds destiné au financement des me-

---

sures d'adaptation au changement climatique et à la protection des zones d'habitation et des infrastructures

- Renforcer l'engagement de la Confédération en matière de prévention des dangers naturels et développer une gestion globale et intégrée des risques
- Promouvoir la recherche en matière de résilience et d'adaptation au changement climatique
- Orienter la politique d'encouragement de l'innovation vers le développement des technologies énergétiquement efficaces et tirer profit des potentiels économiques qui y sont liés
- Adapter les dispositifs en matière de protection contre les dangers naturels à l'évolution de la situation (p.ex. cartes des dangers naturels, risques d'inondation, etc.)

## Grands prédateurs

---



- Réguler la population des grands prédateurs selon les dispositions de la loi sur la chasse révisée
- Abaisser le degré de protection du loup dans la Convention de Berne
- Accroître l'engagement de la Confédération pour la protection des troupeaux et augmenter les ressources financières disponibles
- Garantir des dédommagements adéquats pour les dégâts provoqués à l'encontre des animaux de rente en raison de la présence de grands prédateurs

## Biodiversité, paysage et environnement

---



- Préserver les paysages culturels et la biodiversité à travers les activités du Fonds Suisse pour le Paysage, la politique fédérale en matière des parcs et d'autres instruments de la protection de la nature et du paysage aux niveaux fédéral et cantonal
- Ancrer une définition dynamique des paysages s'appliquant aux sites IFP et mieux prendre en compte les intérêts des cantons et communes dans la formulation des objectifs de protection
- Mieux respecter la répartition fédérale des compétences en matière de biodiversité, de paysage et d'environnement ainsi que préserver la marge de manœuvre des cantons en la matière
- Simplifier les procédures de la politique fédérale en matière des parcs et réduire les contraintes administratives relatives aux parcs
- Rétribuer les prestations d'intérêt général de l'agriculture pour maintenir les paysages culturels

## Relations internationales

---



- Clarifier les relations entre la Suisse et l'UE ainsi que consolider et développer les accords bilatéraux
- Accroître la défense des intérêts au sein des organisations et instances internationales dont les décisions affectent les régions de montagne et l'espace rural
- Poursuivre la coopération internationale dans l'espace alpin, en particulier en implémentant la stratégie de la macro-région alpine EUSALP
- Accorder une importance prioritaire aux régions de montagne dans la coopération internationale et promouvoir le savoir-faire correspondant

Berne, 23 septembre 2019  
TK